

Sous les auspices de la **Cour internationale d'arbitrage d'ICC®**

Résolution des conflits en matière aéronautique et spatiale

Date : 5 février 2009

Lieu : Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

5.5 crédits CLE
6.5 crédits MCLE
5 heures CPD

Objet

Cette conférence ouvre un large éventail de questions clés quant à la résolution des conflits dans les industries aéronautiques et spatiales.

Les programmes aéronautiques liés aux avions, à l'industrie spatiale et aux satellites sont extrêmement complexes, étant issus d'une technologie de très haute définition où le facteur risque est grand. Les contrats qui en découlent sont le point de départ des stratégies de résolution des conflits, et il est donc important de comprendre comment ces contrats sont initiés et financés, comment ils sont négociés et comment les facteurs de risques engendrés sont perçus et gérés. Des experts acteurs en la matière, constructeurs, lanceurs, électroniciens, opérateurs, avocats, financiers et assureurs répondront à ces questions.

Les conflits en matière aéronautique et spatiale doivent être traités avec la plus grande sensibilité. Leurs répercussions peuvent en effet engendrer des problèmes de conflits d'intérêt. Cette conférence mettra en lumière les différentes méthodes pour résoudre ce type de conflits, y compris les recours étatiques et l'arbitrage commercial international. Seront également abordés, les "class actions" et recours en indemnisations qui résultent des accidents, ainsi que la confidentialité et la sensibilité des conflits émanant de l'utilisation des équipements liés aux technologies duales.

A qui s'adresse cette formation?

Tout professionnel impliqué dans la négociation de contrats, le financement, l'assurance et la résolution des conflits dans les industries aéronautiques et spatiales.

Sponsor



Partenaires



ECSL

European Centre for Space Law

ICC Services
Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

ICC Events



Matin

9h00 – 12h45

Allocation de bienvenue et introduction

- JOHN BEECHEY, Président, Cour Internationale d'Arbitrage d'ICC, Paris
- ALAIN MARC IRISSOU, Président, Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), France

I - Gestion des risques**1) Identification des risques****Dans l'aéronautique**

L'industrie aéronautique a connu au cours des quinze dernières années de très importantes évolutions liées notamment à la croissance du trafic aérien, à la concentration des constructeurs, au recours à de nombreux sous-traitants, à l'utilisation de nouveaux matériaux et de technologies très innovantes et au développement de compagnies aériennes de type nouveau. Dans ce panel seront présentés les particularités des activités des acteurs importants du secteur aéronautique, les risques y afférant ainsi que leur gestion.

- **Modérateur:** SIMON NDIAYE, Avocat Associé, HMN & Partners, France
- KARL HENNESSEE, Vice-Président, Litigation and Regulatory Affairs, GCL Central Legal Affairs, Airbus SAS, France
- HENRI-MICHEL SIRAGA, Directeur Juridique et des Assurances, Dassault Aviation, France; Président d'Honneur, Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE)
- PASCAL LONGY, Directeur Juridique, Snecma, Groupe SAFRAN, France

Dans le spatial

Les risques spécifiques liés à « l'aventure » spatiale et transfert de risques. Un lanceur et un fabricant de satellites ouvriront le débat sur ces questions.

- **Modérateur:** JASON FRY, Secrétaire Général, Cour Internationale d'Arbitrage d'ICC, Paris
- CLAUDE-ALAIN DU PARQUET, Adjoint au Chef du Service Juridique, Arianespace, France
- CLAUDE JEANNE DUBREUIL, Directrice Juridique, EADS Astrium, France
- SOPHIE MOYSAN, Senior Vice President, Marsh Risk Consulting, France

2) Allocation des risques : l'importance de l'assurance et de la réassurance

Il n'y aurait pas d'aventure spatiale sans assurance donc réassurance car les risques techniques ne sont pas encore suffisamment maîtrisés. En effet, ni le constructeur de satellite ni le client ne supporte le risque de mauvais fonctionnement du satellite, ce risque pesant sur le mécanisme d'assurance obligatoire. Ceci est également le cas des contrats de lancement à partir de l'allumage des moteurs. Pour l'aéronautique, les risques sont beaucoup mieux maîtrisés mais le coût de chaque sinistre a une importance considérable. L'assurance et la réassurance sont donc essentielles.

- SÉBASTIEN SAILLARD, Directeur, Département juridique et indemnisation aviation, Allianz Global Corporate & Specialty, France
- JEAN-GEORGES BETTO, Avocat Associé, International Arbitration, Lovells LLP, France

Après-midi

14h15 – 18h15

II – L'impact du financement sur les stratégies d'exécution et de saisie – Questions pratiques et juridiques

Présentation des facteurs clés du financement des avions qui influencent la stratégie, et des options offertes aux financiers (banques et société de leasing) lorsqu'ils considèrent l'exécution de leurs garanties, notamment par la saisie de l'avion, en cas de cessation de paiement par la compagnie aérienne y compris en cas d'insolvabilité. Cette session abordera les questions pratiques lors de la mise en oeuvre d'une telle stratégie.

- WILLIAM J. GLAISTER, Avocat Associé, Clifford Chance LLP, Royaume-Uni

III – Règlement des différends**1) Contentieux judiciaire spécifique dans l'aéronautique (crash / indemnisation des victimes, class actions...)**

- SIMON NDIAYE, Avocat Associé, HMN & Partners, France
- GILES KAVANAGH, Avocat Associé, Head of Aerospace, Barlow Lyde and Gilbert LLP, Royaume-Uni

2) Secrets liés aux technologies duales – secret défense/ITAR – et leur impact sur les procédures des règlements des litiges

Etude de l'impact que peuvent avoir les lois nationales relatives au secret défense, telle que la réglementation ITAR, sur les procédures de règlement des litiges (choix des conseils, des experts, des arbitres; gestion des pièces et des demandes de production; délais et coûts) et comment surmonter ces contraintes.

- RUPERT REECE, Avocat Associé, Gide Loyrette Nouel, France

3) L'arbitrage commercial international dans les litiges aéronautiques et spatiaux

- LAURENT LÉVY, Avocat Associé, Lévy Kaufmann-Kohler, Suisse; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

4) Spécificités de l'arbitrage d'amiable composition

- ERIC LOQUIN, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon; Directeur du Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI), France

Conclusions et fin de la conférence



Sous les auspices de la **Cour internationale d'arbitrage d'ICC®**

Résolution des conflits en matière aéronautique et spatiale

Paris, 5 février 2009

Langues de travail

Cette conférence se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée.

Comment vous inscrire

Plus facile et plus rapide: **enregistrez-vous en ligne*** et **économisez 20 Euros !** www.iccevents.org

(* Paiement sécurisé par carte bancaire)

ou, complétez et retournez votre bulletin d'inscription, indiquant le mode de paiement choisi :

Courriel : events@iccwbo.org

par courrier : ICC SERVICES

Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Events Department

Téléphone : +33 (0)1 49 53 29 71

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété accompagné de la participation aux frais.

Frais d'inscription

Avant le 12 janvier 2009: "tarif spécial"

- Pour les membres ICC : 690 Euros (hors taxes)
- Pour les non-membres : 760 Euros (hors taxes)

Après le 12 janvier 2009

- Pour les membres ICC : 790 Euros (hors taxes)
- Pour les non-membres : 860 Euros (hors taxes)

Les frais d'inscription incluent la documentation, les pauses et le déjeuner. Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans la contribution aux frais.

Transport et hébergement

L'organisation du transport et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels parisiens avec lesquels l'ICC a négocié des tarifs préférentiels vous sera communiquée dès réception du bulletin d'inscription.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la Solicitors Regulation Authority et le Conseil Général des **Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles**, ainsi que des **Barreaux de Californie et de New York**, à dispenser des formations comptant au titre des « MCLE/CLE Credits » et des « CPD points ». Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en France.

Frais d'annulation

Pour toute demande d'annulation formulée par écrit et reçue **avant le 5 janvier 2009**, 50% de la participation aux frais seront remboursés. Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord préalable du responsable d'ICC Events.



Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

Bulletin d'inscription

S 0909

Date : 5 février 2009

Lieu : Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 euros!

www.iccevents.org

*paiement sécurisé par carte de crédit

ou complétez et retournez à

events@iccwbo.org

Télécopieur : +33 1 49 53 30 30

Résolution des conflits en matière aéronautique et spatiale

Information
participant

TITRE / NOM / PRENOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FONCTION	<input type="text"/>		
NOM DE SOCIETE	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
VILLE / ETAT / CODE POSTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TELEPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TELECOPIEUR	<input type="text"/>

Frais
d'inscription

Jusqu'au 12 janvier 2009		Après le 12 janvier 2009	
Membres ICC	Non-membres	Membres ICC	Non-membres

Montant (H.T.) pour:

– résidents hors UE

– résidents dans l'UE avec
N° de TVA intracommunautaire

690,00 Euros

760,00 Euros

790,00 Euros

860,00 Euros

TVA 19,6%

135,24 Euros

148,96 Euros

154,84 Euros

168,56 Euros

Montant (T.T.C) pour:

– résidents en France

– résidents dans l'UE sans
N° de TVA intracommunautaire

825,24 Euros

908,96 Euros

944,84 Euros

1 028,56 Euros

N° de TVA intracommunautaire

Code spécial (CN, ...)

Mode de
paiement

Par carte de crédit :

American Express

Euro/MasterCard

Visa

Numéro de carte

date d'expiration

Nom du titulaire

Par virement bancaire : nom de la banque : **LCL**

Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866

Swift: CRLYFRPP IBAN: FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64

Veuillez mentionner la référence "S 0909" ainsi que le nom du participant.

By chèque: libellé à l'ordre de "ICC SERVICES – Département Events".

Veuillez mentionner la référence "S 0909" ainsi que le nom du participant.

Date

Signature

Protection
des
données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases d'ICC pour la seule utilisation d'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant ICC à registrationevents@iccubo.org. Les informations recueillies pourront être utilisées par ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales. Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations oui non.

Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des **comités nationaux d'ICC** : oui